Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 091-219106663-20260629-DELCM04_2026_56-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 04_2026_56

L'An deux mil vingt-six, le 29 juin le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 27/06/2026 **DATE D'AFFICHAGE** : 27/06/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 23 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, M. Franck BOSTON, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, M. Jérôme ARMAND, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS pouvoir à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : M. Baptiste IBANEZ.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES - CAHIER N°1 - DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE-DE-FRANCE RELATIF AU CONTROLE DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY POUR LES EXERCICES 2020 A 2025.

VU le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L.211-8 et L.243-6 ;

VU la délibération N°2026-152 du Conseil communautaire de l'agglomération Paris-Saclay en date du 20 mai 2026 relative à la présentation du rapport d'observations définitives - Cahier n°1 - de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 091-219106663-20260629-DELCM04_2026_56-DE

CONSIDERANT les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

CONSIDERANT que la Chambre régionale des comptes (CRC) d'Ile-de-France a procédé au contrôle de la gestion de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour les exercices 2020 à 2025 ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de ce contrôle, la Chambre régionale des comptes a transmis un rapport d'observations définitives - Cahier n°1 - à l'Agglomération le 13 avril 2026 ;

CONSIDERANT que le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, intégrant les réponses du Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, a été communiqué le 13 avril 2026 ;

CONSIDERANT que ce rapport a été transmis aux maires des communes membres qui doivent inscrire son examen à l'ordre du jour de leur prochain Conseil municipal ;

CONSIDERANT la présentation du rapport par Monsieur Le Maire aux membres du conseil municipal de Villejust ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 22 juin 2026 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes – Cahier n°1 - d'Ile-de-France transmises le 13 avril 2026.

Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 29/06/2026

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

MAIRIE DE VILLEJUST (ESSONNE)